# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

# Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

# Séance du Jeudi 23 Mai 2019

Conseillers communautaires en exercice: 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 0.4, 1.1.1, 1.1.2, 1.2.1, 1.2.2, 4.1, 4.2, 5.1, 5.2, 5.3, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 6.9, 6.10, 6.11, 6.12, 6.13, 6.14, 6.15, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h40.

**JAVAUX** Audeux: Françoise **GALLIOU** Amagney: **Thomas** Mme Etaient présents : M. Avanne-Aveney: Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon: M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à partir du 7.4), M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Myriam EL YASSA (à partir du 6.6), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'au 3.2), M. Christophe LIME (à partir du 7.3), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à partir du 5.1), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à partir du 5.2), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL (à partir du 5.1), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT (à partir du 6.12), Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF, Bonnay: M. Gilles ORY, Braillans: M. Alain BLESSEMAILLE (à partir du 6.10) FELICE Byans-sur-Doubs: M. Didier PAINEAU Alain Chalèze: M. Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagney : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Châtillon-le-Duc: Mme Catherine BOTTERON Chemaudin et Vaux: M. Gilbert GAVIGNET Chevroz: M. Yves BILLECARD Cussey-sur-l'Ognon: M. Jean-François MENESTRIER Dannemarie-sur-Crète: M. Gérard GALLIOT (à partir du 6.11) Deluz: M. Fabrice TAILLARD, Devecey: M. Michel JASSEY Ecole-Valentin: M. Yves GUYEN (à partir du 5.2) Fontain: Mme Martine DONEY, M. André AVIS Gennes: Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine: M. François LOPEZ Le Gratteris: M. Cédric LINDECKER (à partir du 4.2) Les Auxons: M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle: M. Daniel HUOT Marchaux-Chaudefontaine: M. Patrick CORNE, M. Mazerolles-le-Salin: M. Daniel PARIS Miserey-Salines: M. Marcel FELT Montfaucon: M. Pierre CONTOZ (jusqu'au 0.2)

Montferrand-le-Château: M. Pascal DUCHEZEAU Nancray: M. Vincent FIETIER, Noironte: Claude MAIRE
Osselle-Routelle: Mme Anne OLSZAK Palise: Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey: Mme Catherine BARTHELET Pirey: M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français: M. Yves MAURICE Pugey: M. Frank LAIDIÉ Rancenay: M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré: M. Jacques KRIEGER Saint-Vit: Mme Annick JACQUEMET (à partir du 6.7 et jusqu'au 8.4), M. Pascal ROUTHIER Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise: M. Alain LORIGUET Thoraise: M. Jean-Paul MICHAUD (à partir du 6.3) Torpes: M. Denis JACQUIN Vaire: M. Jean-Noël BESANCON Velesmes-Essarts: M. Jean-Marc JOUFFROY (à partir du 7.1), Vieilley: M. Franck RACLOT Vorges-les-Pins: Mme Julie BAVEREL (à partir du 7.4)

Etaient absents: Besançon: M. Julien ACARD, M. Thibaut BIZE, M. Pascal BONNET, M. Guerric CHALNOT, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT, M. Abdel GHEZALI, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, Mme Rosa REBRAB, Mme Mina SEBBAH, Mme Ilva SUGNY Beure: M. Philippe CHANEY Boussières: M. Bertrand ASTRIC Champoux: M. Philippe COURTOT Chaucenne: M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux: M. Bernard GAVIGNET Francis: M. Claude PREIONI Geneuille: M. Jean-Claude PETITJEAN La Chevillotte: M. Roger BOROWIK La Vèze: Mme Catherine CUINET Novillars: M. Philippe BELUCHE Pouilley-les-Vignes: M. Jean-Marc BOUSSET Roset-Fluans: M. Arnaud GROSPERRIN Sâone: M. Yoran DELARUE Vaire: Mme Valérie MAILLARD Venise: M. Jean-Claude CONTINI Villars Saint-Georges: M. Jean-Claude ZEISSER

Secrétaire de séance : M. Daniel HUOT

## Procurations de vote :

Mandants: B. VOUGNON, B. GAVIGNET, T. BIZE, P. BONNET, D. DARD, C. DEVESA, A. GHEZALI, JS. LEUBA, S. PESEUX, D. POISSENOT, Y. POUJET, R. REBRAB, R. STHAL (jusqu'au 4.2), A. VIGNOT (jusqu'au 6.11), C. PREIONI, JC. PETITJEAN, P. BELUCHE, JM. BOUSSET, A. JACQUEMET (à partir du 2.1)

Mandataires: F. GALLIOU, G. GAVIGNET, E. MAILLOT, J. GROSPERRIN, JL. FOUSSERET, A. POULIN, M. ZEHAF, AS. ANDRIANTAVY, C. WERTHE, P. CURIE, C. MICHEL, M. LOYAT, G. VAN HELLE (jusqu'au 4.2), F. PRESSE (jusqu'au 6.11), D. PARIS, M. JASSEY, J. KRIEGER, T. JAVAUX, P. ROUTHIER (à partir du 2.1),

#### Délibération n°2019/004729

Rapport n°6.14 - Commune de Roche-lez-Beaupré - Plan Local d'Urbanisme - Modification simplifiée n°1 - Définition des modalités de la mise à disposition du dossier au public

# Commune de Roche-lez-Beaupré - Plan Local d'Urbanisme - Modification simplifiée n°1 - Définition des modalités de la mise à disposition du dossier au public

Rapporteur : Catherine BARTHELET, Conseillère communautaire déléguée

Commission : Aménagement du territoire et coopérations

Inscription budgétaire	
BP 2019 et PPIF 2019-2023	Montant prévu au BP 2019 : 380 000 €
« PLUi »	Montant de l'opération : 1 000 €

#### Résumé:

Dans le cadre de sa prise de compétence PLUi, le Grand Besançon conduit les procédures de modification simplifiée des documents d'urbanisme en vigueur dans les communes de l'agglomération.

Le présent rapport expose l'objet et les modalités de mise à disposition du dossier au public dans le cadre de la modification simplifiée n°1 du PLU de la commune de Roche-lez-Beaupré.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L. 151-1 et suivants, L. 153-36 et suivants, et L. 153-45 à L. 153-48 ;

**Vu** le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Roche-lez-Beaupré approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 10 juin 2010 :

**Vu** l'arrêté communautaire par lequel le Président engage la procédure de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Roche-lez-Beaupré ;

Considérant que le projet proposé permet de recourir à la procédure de modification simplifiée prévue aux articles L. 153-45 et suivants du Code de l'Urbanisme ;

La procédure de modification simplifiée se déroule sur les mêmes bases que la modification de droit commun, l'étape de l'enquête publique étant supprimée au profit d'une mise à disposition du public dont le Conseil Communautaire définit les modalités.

## Objet de la modification simplifiée n°1 du PLU de Roche-lez-Beaupré :

La mise en œuvre de la procédure de modification simplifiée n°1 du PLU de Roche-lez-Beaupré est engagée en vue de permettre l'accueil d'installations et d'équipements d'intérêt collectif liés à la téléphonie mobile et au multimédia en zone UI du document d'urbanisme.

# Le dossier tenu à la disposition du public comprendra :

- les documents règlementaires nécessaires à la procédure ;
- le cas échéant, les avis émis par les Personnes Publiques Associées (PPA) ;
- le projet de modification simplifiée n°1 du PLU :
- un registre destiné à recueillir les observations du public pendant la mise à disposition.

<u>Il est proposé que les modalités de la mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°1 du PLU de Roche-lez-Beaupré au public soient les suivantes</u> :

- mise à disposition du dossier au public en Mairie de Roche-lez-Beaupré, aux heures habituelles d'ouverture au public ;
- mise à disposition du dossier au public au Grand Besançon Mission PLUi, 2 rue Mégevand, aux heures habituelles d'ouverture au public ;
- mise à disposition électronique du dossier au public par l'intermédiaire du site <u>www.registredematerialise.fr</u> auquel le Grand Besançon a habituellement recours pour la mise en ligne de ces documents ;
- mise à disposition du registre destiné à recueillir les observations du public en Mairie de Roche-lez-Beaupré, aux heures habituelles d'ouverture au public ;
- mise à disposition du registre destiné à recueillir les observations du public au Grand Besançon Mission PLUi, aux heures habituelles d'ouverture au public ;
- possibilité, pour le public, de déposer ses observations directement en ligne par l'intermédiaire du site www.registre-dematerialise.fr ou en utilisant une adresse mail dédiée ;
- information du public sur la procédure et sur la mise à disposition du dossier assurée par voie de presse 8 jours avant la mise à disposition effective du dossier au public (Est Républicain, Terre des Chez Nous, journal d'information municipal...), ainsi que par un affichage en Mairie de Roche-lez-Beaupré, au Grand Besançon, 4 Rue Gabriel Plançon et 2 Rue Mégevand, et sur le site www.registre-dematerialise.fr.

A l'issue de la procédure de mise à disposition, Monsieur le Président du Grand Besançon en présentera le bilan devant le Conseil Communautaire qui en délibèrera, et adoptera le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public par délibération motivée.

La constitution du dossier sera assurée en interne. Le coût des mesures de publicité règlementaires est estimé à environ 1 000€.

M. J. KRIEGER(2), conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve les modalités de mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Roche-lez-Beaupré au public.

Pour extrait conforme.

Le Président,

Jean-Louis FOUSSERET Maire de Besançon

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 98 Contre: 0 Abstention: 0

Ne prennent pas part au vote : 2